

Le Signal

Les émetteurs de permis en espace clos

Actualités

Bonjour à vous tous, chers clients et partenaires !

J'espère que vous allez bien et que vous avez passé de belles vacances. C'est déjà septembre, vous avez certainement retrouvé votre rythme accéléré au travail !

Bonne rentrée !

Je profite donc de l'occasion pour vous souhaiter un excellent automne. Comme rentrée rime souvent avec planification des projets, peut-être pensez-vous à vos espaces clos. Voici un peu d'idées et conseils à cet effet.

Nous avons décidé de consacrer ce signal aux émetteurs de permis en espace clos. Ces derniers ont un rôle déterminant lors des entrées en espace clos. Ils ont plusieurs responsabilités qui exigent des compétences, connaissances et qualités personnelles particulières.

Dans ce signal, nous allons vous présenter quelques réflexions pour vous supporter dans l'identification et la gestion de vos émetteurs de permis.

Meilleures salutations et bonne lecture !
Stéphane Dion, Directeur général

Faits divers

Saviez-vous qu'OSI ... ?

- Peut agir à titre d'émetteur de permis et de sauveteur lors d'entrées en espace clos dans votre organisation (« shutdown » ou autres)
- Organise une session publique « Exercices pratiques de sauvetage en espace clos » le 9 octobre 2007. Inscrivez-vous sans tarder, les places sont limitées !
- Offre des formations spécifiques et personnalisées pour les émetteurs de permis

Pourquoi avoir des émetteurs de permis ?

Bien que :

- La réglementation québécoise qui encadre les espaces clos au Québec ne parle pas spécifiquement de la nécessité d'avoir des émetteurs de permis (ni des permis d'ailleurs)
- Rien n'oblige les organisations à avoir des émetteurs de permis en espace clos

Les obligations suivantes de la réglementation (Articles 300 et 301) :

- Nécessité d'effectuer une analyse de risques (risques et mesures préventives)
- Les renseignements doivent être mis par écrit et disponibles sur les lieux du travail
- Nécessité d'informer les travailleurs des risques avant l'entrée

Posent des défis pratiques qui peuvent être gérés de manière simple et efficace en ayant:

- Des permis d'entrée pour chaque espace clos
- Des émetteurs qui s'assurent de confirmer les renseignements indiqués sur le permis et d'informer les travailleurs (généralement les superviseurs ou conseillers)

Que fait un émetteur de permis ?

Ainsi, l'émetteur de permis a un rôle très important lors d'une entrée en espace clos. Bien que son mandat peut être plus ou moins complexe et peut varier selon le contexte et les organisations (ex : nombre et types d'espace clos, analyse de risque faite ou à faire, type d'outils terrain disponibles, attitudes des autres intervenants, etc.), on peut en général lui attribuer les responsabilités suivantes :

- Attire les personnes au travail selon les intervenants nécessaires. Il s'assure que celles-ci sont bien habilitées à effectuer les travaux dans l'espace clos spécifique
- Se procure le permis d'entrée en espace clos et la fiche de sauvetage et les joints aux autres documents nécessaires
- Évalue les besoins en équipements de travail et de protection selon les documents et les conditions prévus. Il vérifie leur disponibilité et les réquisitionne auprès du responsable des équipements de travail
- Effectue une réunion éclair avec l'entrant et le surveillant ainsi qu'un sauveteur afin de donner les consignes pour le travail. Il doit :
 - ✓ Informer l'entrant et le surveillant des risques potentiels et de leurs effets sur la santé
 - ✓ Vérifier si l'entrant et le surveillant possèdent une attestation de formation en espace clos ainsi que les habiletés requises pour l'exécution des travaux (surtout s'il s'agit de sous-traitants)
 - ✓ Réviser le permis avec tous les intervenants impliqués dans le travail à effectuer
 - ✓ S'assurer de leur compréhension et de leur niveau d'habileté à réaliser l'activité en espace clos

- ✓ S'assurer que le surveillant comprend les instructions à suivre en cas d'urgence
- ✓ Aviser le sauveteur du moment où l'entrée s'effectuera dans l'espace clos visé
- Autorise l'entrée à la suite des vérifications suivantes :
 - ✓ Toutes les directives et consignes inscrites sur le permis d'entrée en espace clos ont été suivies (celles préalables à l'entrée)
 - ✓ L'entrant et le surveillant ont bien compris ces directives et consignes
 - ✓ Il a évalué les risques ponctuels
 - ✓ Il a complété le permis d'entrée
 - ✓ Tous les intervenants ont signé le permis d'entrée
- Se rend sur les lieux de l'entrée pour fermer le permis d'entrée en espace clos. Il vérifie que tous les intervenants ont quitté l'espace clos et que celui-ci est sécurisé afin d'éviter tout accident
- Effectue une réunion éclair avec les autres intervenants afin de discuter des modifications et améliorations à apporter au permis lors de la prochaine entrée
- Récupère les documents et les retourne au gestionnaire du programme pour leur conservation
- Informe les personnes en charge des modifications à apporter aux documents (si requis)
- Ferme le permis et indique, si requis, les données pertinentes associées à l'entrée effectuée

Compétences opérationnelles

- Connait et comprend la nature du permis
- Est apte à identifier les risques ponctuels (ceux non indiqués sur le permis)
- Est en mesure de confirmer les informations indiquées sur le permis
- Connait les mesures préventives à appliquer
- Sait interpréter les résultats de la détection des gaz
- Connait et comprend le processus d'émission de permis

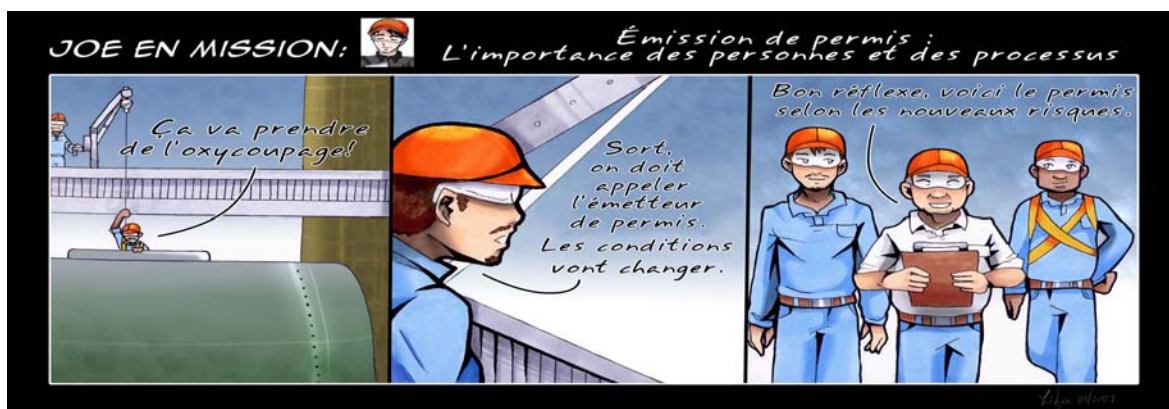
Quel est le type de formation que devrait recevoir un émetteur de permis ?

La formation pour vos émetteurs de permis dépendra de :

- Leur niveau de connaissances et compétences en espace clos et du procédé de l'usine (incluant leur expérience)
- De votre réalité espace clos (nombre, types, complexité, type d'outils terrain, types de permis, etc.)
- L'étendue de leurs responsabilités (ex : font la détection des contaminants, utilisent un logiciel, etc.)

De manière générale, nous recommandons les formations suivantes aux émetteurs (une analyse est requise afin de bien cibler les besoins:

- Exercices pratiques de travail en espace clos : 1 journée
- Émission de permis : 1 journée
- Détection des contaminants : 1 journée



Quelles sont les qualités recherchées chez un émetteur de permis ?

On recherche habituellement deux types de compétences chez un émetteur soit :

Compétences personnelles

- Habile à communiquer les informations aux entrants et aux surveillants
- S'engage activement dans la mise à jour et la validation des informations indiquées sur le permis
- Connait et comprend son rôle et ses responsabilités
- Fait preuve d'intérêt et d'enthousiasme
- A une certaine crédibilité auprès des autres intervenants
- Son autorité est reconnue et légitime aux yeux de ses collègues
- A une certaine assurance face à l'exercice de son rôle
- Possède une bonne capacité d'analyse et d'observation

Quels sont les principaux conseils pour un émetteur de permis ?

- Posez des questions : Ne prenez pas pour acquis que tous les intervenants connaissent bien leur rôle et comprennent le permis
- Soyez rigoureux : Ne prenez pas l'exercice de validation de l'information à la légère
- Restez vigilants : Les conditions peuvent changer lors des travaux, assurez-vous qu'on vous avise afin de modifier le permis
- Adoptez un comportement modèle : N'oubliez pas que ce que vous dites et ferez sera scruté à la loupe. Votre crédibilité et la sécurité sont en jeu

Ne manquez pas notre prochain Signal qui traitera du travail en hauteur www.optionsecurite.com

450-967-0911 (28)